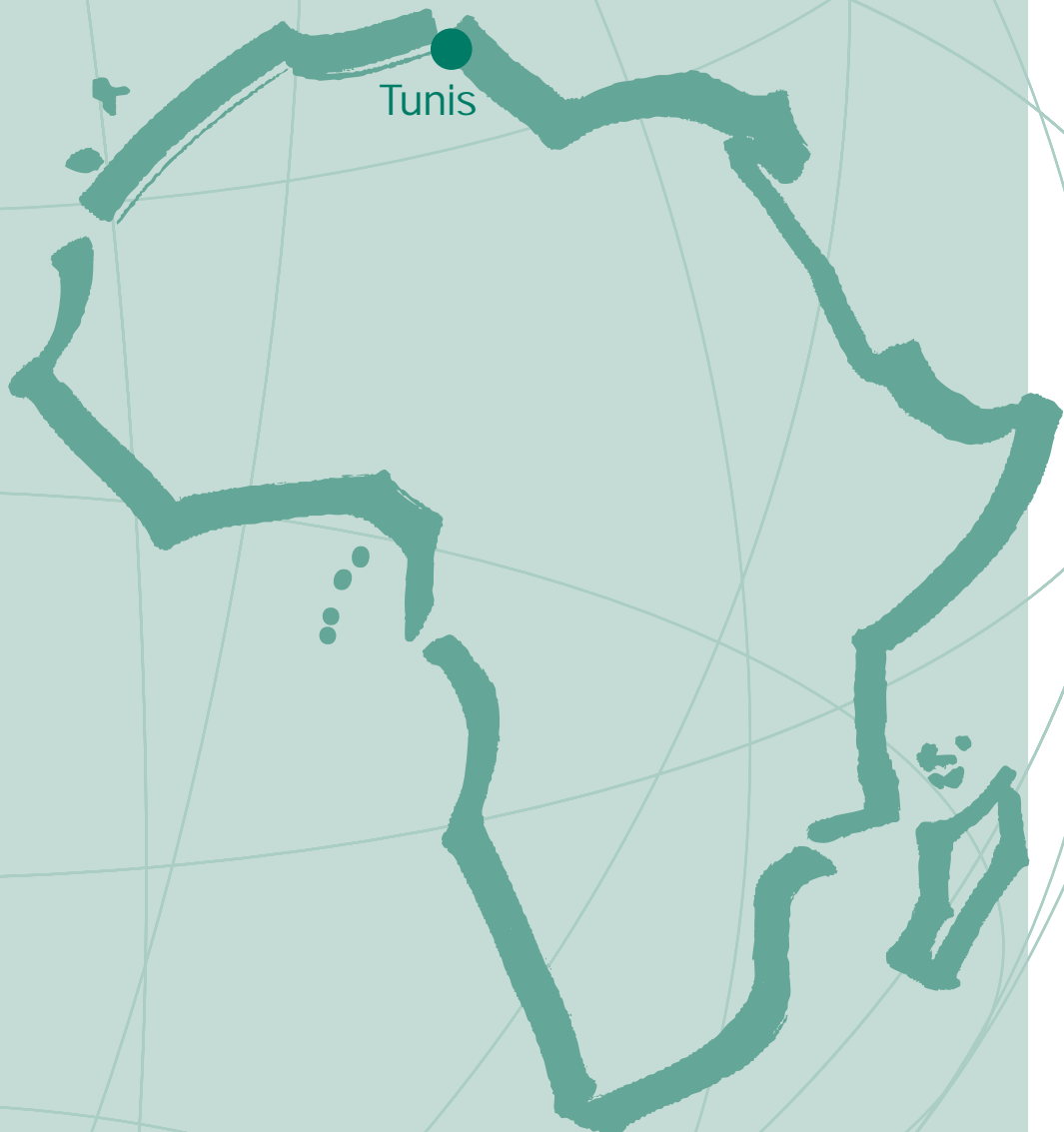


# Tunisie



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 164
- Population en milliers (2002) : 9 728
- PIB par habitant en dollars (2002) : 2 175
- Espérance de vie (2000-2005) : 72.8
- Taux d'analphabétisme (2002) : 26.9



# Tunisie

LA TUNISIE S'EST DONNÉ POUR OBJECTIF, depuis plus d'une quinzaine d'années maintenant, de réaliser une croissance soutenue et partagée, sur la base d'un équilibre entre l'économique et le social. Elle a opté pour une économie de marché dans le cadre d'un rééquilibrage des rôles entre les secteurs public et privé, ainsi que pour une intégration progressive dans l'économie mondiale. Cette démarche explique une large part des résultats obtenus, car elle a permis d'améliorer la capacité d'adaptation du secteur privé et de mieux contenir le coût social de l'ajustement, nécessaire pour garantir la stabilité politique et sociale. Dans ce contexte, la Tunisie a été le premier pays à signer, en 1995, un accord de libre-échange avec l'Union européenne dans le cadre de l'initiative Euromed.

Partant de ces choix, la Tunisie a engagé un certain nombre de réformes visant à répondre aux exigences de la compétitivité, par une mise à niveau globale de

l'économie. Celle-ci passe par des actions destinées directement aux entreprises et par une amélioration de leur environnement *via* la stabilisation du cadre macro-économique, la valorisation des ressources humaines, le développement des infrastructures, la restructuration du système bancaire et financier, l'adaptation du cadre juridique et la modernisation de l'administration.

**Le gouvernement doit approfondir les réformes pour faire face au durcissement des conditions de la compétitivité.**

La Tunisie a connu une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 5 pour cent au cours des dix dernières années qui s'est traduite par une baisse substantielle de la pauvreté, laquelle ne représente plus que 4.2 pour cent de la population. Son économie s'est diversifiée de manière appréciable, ce qui lui a aussi permis de mieux résister aux retournements de conjoncture. En 2002, la croissance de la Tunisie, largement affectée par

373

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



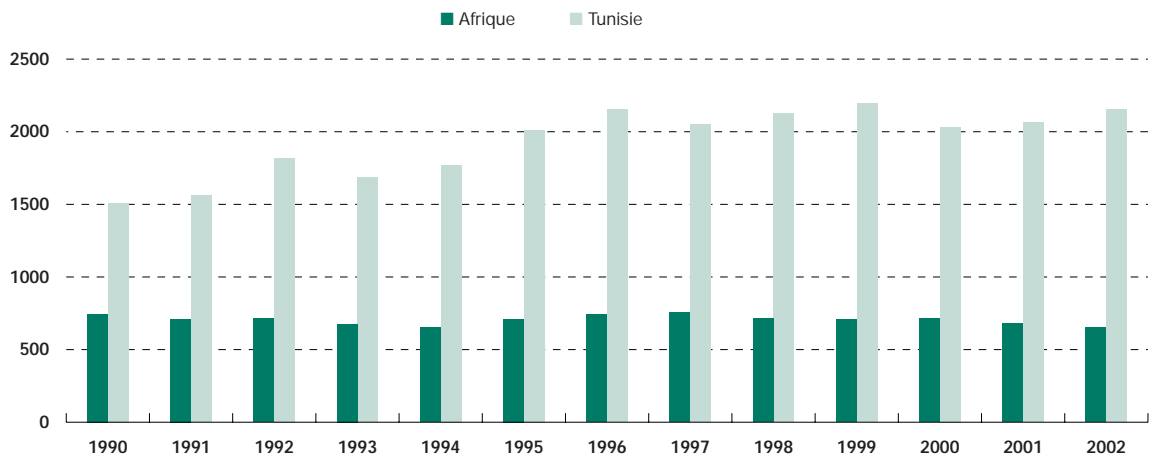
Source : Données du Budget économique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

la simultanéité du ralentissement de la conjoncture internationale, de la baisse des recettes du tourisme et d'une nouvelle année de sécheresse, n'a été que de 1.7 pour cent. L'économie a su cependant résister à ces chocs adverses comme le reflète la préservation des équilibres globaux, grâce à la poursuite des réformes et à une gestion macro-économique appropriée. De plus,

elle a su retrouver un rythme de croissance plus élevé en 2003, à 5.5 pour cent, qui devrait s'établir à 5.2 pour cent en 2004 et 5 pour cent en 2005.

Malgré ce bilan positif, le gouvernement doit poursuivre et approfondir les réformes pour faire face au durcissement des conditions de la compétitivité

Figure 2 - PIB par habitant en Tunisie et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

aussi bien sur le marché interne qu'externe. Dans cette perspective, et pour atteindre les objectifs du Xème Plan (2002-06), la Tunisie doit augmenter nettement l'investissement (de près de 70 pour cent) nécessaire pour moderniser et accroître les capacités de production.

long de la période précédente, notamment les actions ayant trait au développement et à la mobilisation des ressources hydrauliques, à la préservation des forêts, à la conservation des eaux et des sols et à la modernisation du secteur. Le secteur agricole a connu de meilleures performances en 2003, avec une croissance réelle estimée à 21.6 pour cent. En 2004, les prévisions tablent sur une croissance agricole à hauteur de 3.9 pour cent.

374

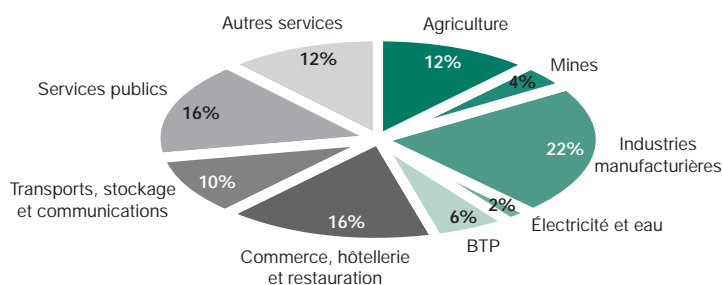
## Développements économiques récents

La croissance économique de 2002 a été largement affectée par le ralentissement dans le secteur agricole, qui a pâti de quatre années de sécheresse dont les effets se sont fait sentir au niveau des grandes cultures, de l'arboriculture et de l'élevage.

En effet, la valeur ajoutée de ce secteur a baissé de 11 pour cent en termes réels (après une baisse de 2 pour cent en 2001). Cette évolution s'explique principalement par la diminution notable de la production céréalière de l'ordre de 62 pour cent par rapport à la campagne précédente (5.1 millions de quintaux) et le niveau relativement modeste de la production d'olives à huile (150 000 tonnes), avec une production d'huile en baisse de 74 pour cent par rapport à 2001. Par ailleurs, la production d'agrumes (235 500 tonnes) a régressé de 1.9 pour cent par rapport à 2001 et la production halieutique de 1.8 pour cent. L'impact de la sécheresse aurait pu être plus important n'eût été l'ensemble des réformes engagées par les autorités tunisiennes tout au

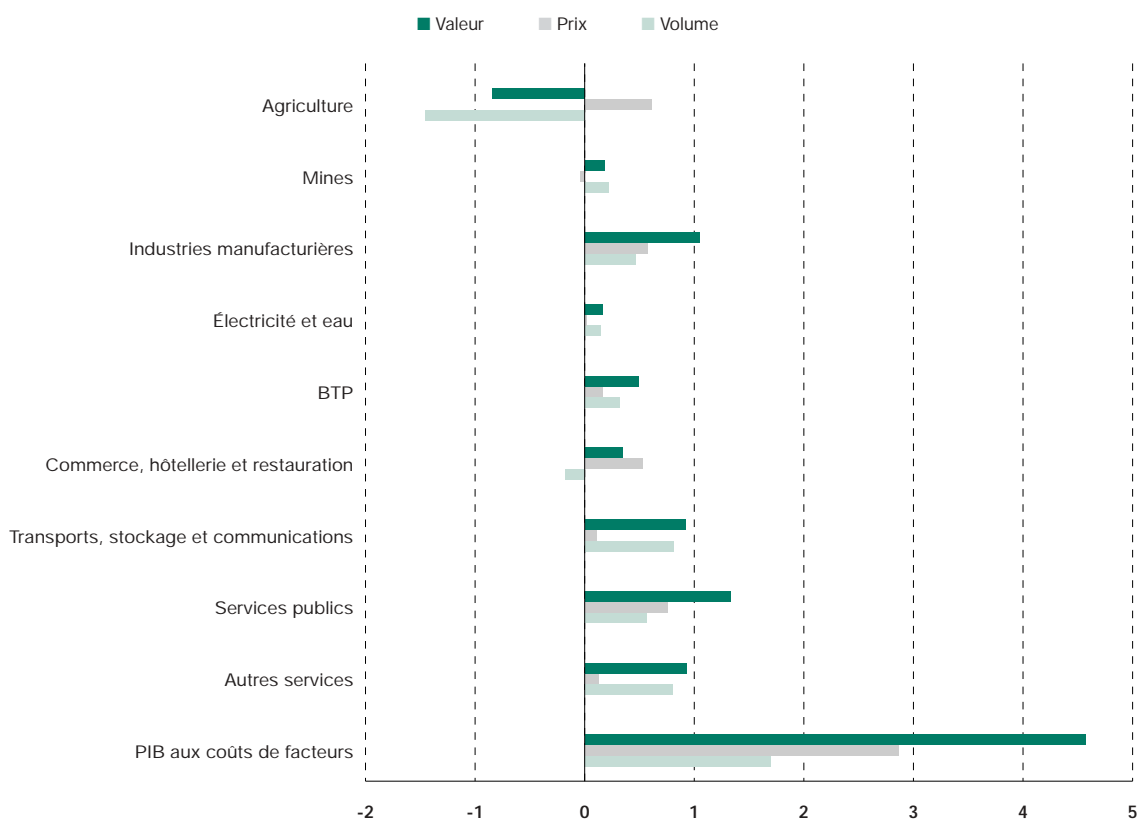
La valeur ajoutée du secteur industriel a progressé de 3.1 pour cent en termes réels en 2002, rythme moins élevé que celui observé en 2001 (5.7 pour cent). Les industries non manufacturières ont enregistré une croissance de 5.2 pour cent en 2002 (3.7 pour cent en 2001) qui résulte surtout d'une croissance relativement forte, bien qu'en baisse par rapport à 2000 et 2001, de l'activité du secteur du bâtiment et génie civil (6 pour cent en 2002 contre 7 pour cent en 2001 et 10.2 pour cent en 2000), la valeur ajoutée du secteur énergétique ne progressant que de 4.9 pour cent et celle de l'activité minière de l'ordre de 1 pour cent. En 2003, ces industries devraient connaître un ralentissement en termes réels, avec une croissance à 2.8 pour cent reflétant une décélération de la croissance des BTP de 2 points et surtout de celle du secteur des hydrocarbures de près de 6 points (0.6 pour cent en 2003 contre 6.5 pour cent en 2002). Les autorités tunisiennes tablent, en revanche, sur une croissance réelle des industries non manufacturières de 4.6 pour cent en 2004 grâce à une reprise du BTP et des hydrocarbures.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Budget économique.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



375

Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Budget économique.

L'activité des industries manufacturières a connu une décélération sensible, après trois années de croissance appréciable, ramenant leur croissance en termes réels de 6.9 pour cent en 2001 à 1.9 pour cent en 2002. Les secteurs des industries chimiques et des industries de matériaux de construction, de la céramique et du verre ont connu des niveaux de croissance supérieurs à celle du secteur manufacturier dans son ensemble

(respectivement 3.5 pour cent et 4 pour cent en 2002 contre 2.5 pour cent et 4.5 pour cent en 2001). C'est le cas aussi des industries manufacturières diverses, même si ce secteur a enregistré un ralentissement de 2 points (4 pour cent en 2002 contre 6 pour cent en 2001). Le secteur des industries mécaniques et électriques et celui des industries du textile, de l'habillement et du cuir ont connu quant à eux un net

ralentissement de leur activité, avec des taux de croissance respectivement de 3.5 pour cent et 0.5 pour cent, contre 14 pour cent et 12 pour cent en 2001. Enfin, l'agro-alimentaire a connu en 2002 une régression de 0.5 pour cent en termes réels, du fait de la mauvaise conjoncture agricole. Une légère reprise est attendue pour le secteur des industries manufacturières en 2003 puisque sa croissance devrait être de l'ordre de 2.9 pour cent pour s'accélérer davantage en 2004 et atteindre 6.1 pour cent.

Pour ce qui est des services, les activités marchandes ayant trait aux transports, au tourisme, au commerce intérieur, aux communications et aux services financiers ont été caractérisées par un ralentissement de leur croissance, qui s'est située à 4 pour cent en 2002 après avoir atteint 6.8 pour cent en 2001. Ce ralentissement est dû en partie à l'évolution du secteur des transports dont la valeur ajoutée a régressé de 3.8 pour cent en 2002 contre une croissance de 4 pour cent en 2001, reflétant l'impact de la conjoncture du tourisme et des échanges extérieurs sur l'activité des transports maritime et aérien. Pour la période à venir, et après la création en 2002 d'une nouvelle compagnie aérienne dénommée Air Carthage opérant dans le domaine des vols charters, les autorités tunisiennes envisagent de promouvoir l'investissement privé dans le domaine des transports, pour à la fois maîtriser les coûts de ce secteur et améliorer la qualité de ses prestations.

Le ralentissement de la croissance des services marchands tient également aux résultats du secteur touristique qui joue un rôle très important dans

l'économie tunisienne par son impact direct et indirect sur la croissance économique, l'emploi et l'équilibre extérieur. Ce secteur, affecté par les conséquences des événements du 11 septembre 2001 et de l'attentat de l'île de Djerba en avril 2002, a vu sa valeur ajoutée baisser de 4.5 pour cent en 2002, contre une croissance de 2.5 pour cent en 2001 : le nombre de touristes a diminué de 6 pour cent et les nuitées des non-résidents de 21.5 pour cent. L'effet de cette baisse sur les performances du secteur a été légèrement compensé par l'accroissement significatif des nuitées des résidents (12.6 pour cent en 2002 contre 3.2 pour cent en 2001). Des mesures destinées à intensifier les efforts de promotion et de commercialisation, à alléger l'endettement des établissements hôteliers auprès du système bancaire et à renforcer le potentiel des lignes de transport aérien ont permis d'atténuer les conséquences de ces événements sur le secteur.

Les services ont enregistré en 2003 une progression de valeur ajoutée de l'ordre de 5.2 pour cent, traduisant une reprise de l'activité touristique et du secteur transports et télécommunications avec, respectivement, une croissance réelle de 2.5 pour cent et de 9.6 pour cent. De plus, les autorités tunisiennes s'attendent à une croissance plus soutenue des services en 2004, qui pourrait atteindre 7.8 pour cent. Enfin, les services non marchands ont eu une croissance en 2002 similaire à celle enregistrée en 2001, de l'ordre de 4.7 pour cent, et qui devrait se situer à 3.8 pour cent en 2003 et en 2004.

Le ralentissement de la demande interne a été très sensible, avec une croissance passant de 5.3 pour cent

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>24.7</b>	<b>27.3</b>	<b>28.1</b>	<b>25.8</b>	<b>23.3</b>	<b>24.0</b>	<b>23.7</b>
Publique	4.4	4.4	4.9	4.4	4.1	4.3	4.6
Privée	20.3	22.9	23.2	21.4	19.2	19.6	19.1
<b>Consommation totale</b>	<b>79.2</b>	<b>76.3</b>	<b>76.5</b>	<b>78.6</b>	<b>75.7</b>	<b>76.9</b>	<b>78.2</b>
Publique	16.3	15.6	15.6	16.3	16.1	16.0	15.9
Privée	62.9	60.7	60.9	62.3	59.6	60.9	62.3
<b>Solde extérieur</b>	<b>-3.9</b>	<b>-3.6</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.5</b>	<b>0.9</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.9</b>
Exportations	44.9	44.5	47.7	44.3	48.2	47.7	48.3
Importations	-48.8	-48.2	-52.2	-48.7	-47.3	-48.6	-50.2

Source : Données des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

en 2001 à 1.5 pour cent en 2002 ; cette évolution résulte essentiellement de la régression de 2.7 pour cent de l'investissement en 2002 contre une progression de 4.1 pour cent en 2001. Ainsi, le taux d'investissement a baissé de plus de 2 points de pourcentage, de 28.1 pour cent à 25.8 pour cent du PIB entre 2001 et 2002. En 2003, le taux d'investissement a continué de baisser, malgré la meilleure conjoncture, pour représenter environ 23.3 pour cent du PIB. Un redressement à 24 pour cent est attendu par les autorités tunisiennes en 2004.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

Pour maintenir le budget sous contrôle et préserver la stabilité du cadre macro-économique, le gouvernement tunisien a adopté en 2002 une loi de finances complémentaire en vue d'ajuster les recettes et les dépenses publiques au ralentissement de l'activité économique. Cette loi a revu à la baisse les recettes et les dépenses, pour tenir compte de la diminution des impôts indirects par rapport aux prévisions initiales du gouvernement (imputable notamment au repli des importations) et pour contenir les dépenses moyennant un report de l'exécution de certains investissements.

Dans ce cadre, les recettes budgétaires (hors ressources d'emprunt) se sont situées en 2002 à

7.806 milliards de dinars (5.5 milliards de dollars) en augmentation de 7.109 milliards de dinars (500 millions de dollars) par rapport à leur niveau de 2001, et représentant près de 26 pour cent du PIB.

La croissance des recettes fiscales a été de 3.2 pour cent (6.423 milliards de dinars ou 4.5 milliards de dollars en 2002), résultant de l'augmentation des recouvrements sur le marché intérieur et d'une baisse concomitante des recettes liées aux importations, les importations de biens ayant diminué de 1.1 pour cent. Compte tenu de ces évolutions, la pression fiscale s'est élevée à 21.4 pour cent, soit à peu près le niveau atteint en 2001.

Les recettes non fiscales, hors recettes pétrolières, ont connu une augmentation substantielle de 56 pour cent, atteignant 1.313 milliard de dinars (920 millions de dollars) en 2002. Cet accroissement est dû dans une large mesure aux revenus de la privatisation qui ont atteint 339 millions de dinars (240 millions de dollars) contre une prévision de 50 millions de dinars (35 millions de dollars), ainsi qu'aux participations et bénéfices versés au budget de l'État qui sont passés de 224 millions de dinars (160 millions de dollars) en 2001 à 377 millions de dinars (260 millions de dollars) en 2002.

La croissance des dépenses budgétaires a été de 3.8 pour cent en 2002 contre 7.5 pour cent en 2001 reflétant l'effort de contrôle du déficit budgétaire et de

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
<b>Recettes totales (avec dons) <sup>a</sup></b>	<b>30.3</b>	<b>25.4</b>	<b>24.6</b>	<b>25.8</b>	<b>24.8</b>	<b>25.1</b>	<b>25.4</b>
Recettes fiscales	25.0	21.3	21.6	21.4	20.9	21.3	21.6
Dons	0.3	0.1	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2
<b>Dépenses totales (et prêts nets) <sup>a</sup></b>	<b>34.4</b>	<b>27.9</b>	<b>28.1</b>	<b>27.7</b>	<b>26.9</b>	<b>26.9</b>	<b>27.2</b>
Dépenses courantes	27.2	19.9	19.4	19.9	19.4	19.1	19.0
<i>Sans les intérêts</i>	23.2	16.6	16.3	16.9	16.6	16.5	16.4
Salaires	10.4	11.6	11.9	12.1	12.0	11.8	11.7
Paiements d'intérêts	4.0	3.3	3.1	3.0	2.9	2.7	2.5
Dépenses en capital	6.5	7.4	8.1	7.4	7.0	7.3	7.8
<b>Solde primaire</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.9</b>	<b>-0.4</b>	<b>1.1</b>	<b>0.8</b>	<b>0.9</b>	<b>0.7</b>
<b>Solde global</b>	<b>-4.1</b>	<b>-2.4</b>	<b>-3.5</b>	<b>-1.9</b>	<b>-2.1</b>	<b>-1.8</b>	<b>-1.8</b>

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

l'équilibre extérieur, tout en ménageant les secteurs sociaux. Cet effort s'est traduit par un ralentissement de la progression des dépenses courantes à 5.4 pour cent en 2002 contre 6.4 pour cent en 2001, et surtout une décélération de la croissance des investissements directs de l'État à 3.4 pour cent en 2002 contre 6.2 pour cent en 2001.

Cette conduite de la politique budgétaire a généré un déficit budgétaire global représentant seulement 1.9 pour cent du PIB en 2002 contre 3.5 pour cent en 2001, totalement financé, pour la deuxième année consécutive, par des emprunts extérieurs. La poursuite d'une politique budgétaire prudente a permis de maintenir ce déficit à un niveau comparable en 2003 (évalué à 2.1 pour cent du PIB), très proche de l'objectif de la loi de finance 2003. La loi de finance 2004 s'oriente dans la même direction et le déficit devrait pouvoir être encore abaissé à 1.8 pour cent du PIB en 2004.

Les autorités tunisiennes ont opté, depuis un peu plus d'une décennie, pour une politique monétaire visant à contenir la progression des agrégats monétaires dans des limites permettant la maîtrise de l'inflation et une certaine stabilité du taux de change réel, tout en essayant de garantir des niveaux de financement appropriés à une économie en pleine restructuration. La politique monétaire poursuivie en 2002 et 2003, dans un contexte de conjoncture économique difficile, s'est inscrite dans cette même perspective. Elle s'est caractérisée par un ralentissement de la croissance de la masse monétaire reflétant, globalement, une progression modérée des concours à l'économie, un affermissement des créances nettes sur l'extérieur et une contraction de l'endettement de l'État. En conséquence, le taux de liquidité de l'économie a été relativement stable en 2002 et 2003. La croissance de M3 a été de 5.1 pour cent en 2002 contre 11.3 pour cent en 2001. Cette décélération se retrouve pratiquement au niveau de toutes les composantes de la masse monétaire, avec un ralentissement de la croissance de M2 et du rythme d'accroissement de l'encours des emprunts obligataires émis par le système financier. En 2003, la croissance de M3 a été un peu plus forte, à 6.5 pour cent, reflétant la meilleure

conjoncture de l'économie. Cependant, l'épargne logement a progressé de 22.7 pour cent en 2002 contre 9.7 pour cent à fin 2001, suite aux avantages accordés par les banques en vue d'encourager ce type d'épargne ; une banque a également mis en place un nouveau plan d'épargne. L'épargne logement devrait revenir à une croissance de 8.2 pour cent en 2003.

L'analyse des contreparties de la masse monétaire en 2002 et 2003 fait ressortir que : les créances nettes sur l'extérieur ont connu une augmentation de 302 millions de dinars (210 millions de dollars) en 2002, augmentation qui s'est poursuivie en 2003 avec un accroissement de 41 millions de dinars ; les créances nettes sur l'État ont enregistré une baisse en 2002 (-80 millions de dinars ou -60 millions de dollars) qui résulte essentiellement d'une diminution de l'encours global des bons du Trésor détenus par le système financier, baisse qui s'est poursuivie en 2003 (-388 millions de dinars) ; les concours à l'économie ont augmenté de 1.044 milliard de dinars (740 millions de dollars) en 2002, et de nouveau de 1.067 milliard de dinars en 2003. Cette politique monétaire, combinée à la rationalisation des dépenses publiques, a permis au gouvernement tunisien de maintenir le taux d'inflation à 2.7 pour cent en 2002, comparable aux 2.8 pour cent de 2001. La tendance récente est à la consolidation de ce progrès, puisque l'inflation a été estimée à 2.5 pour cent pour 2003 et devrait être ramenée selon les prévisions à 2.4 pour cent en 2004 et 2005.

En ce qui concerne le taux de change, l'évolution du dinar a été caractérisée par une dépréciation vis-à-vis de l'euro et une appréciation par rapport au dollar en 2002 et 2003 s'expliquant, globalement, par la reprise de l'euro sur les marchés des changes internationaux. En effet, en moyennes annuelles, le dinar s'est déprécié vis-à-vis de l'euro de 4 pour cent en 2002 et 7.9 pour cent en 2003 et s'est apprécié vis-à-vis du dollar de 1.3 pour cent en 2002 et 10.6 pour cent en 2003.

### *Position extérieure*

La Tunisie a entrepris de libéraliser ses échanges. L'accord d'association signé avec l'Union européenne



en 1995 et entré en application en 1998 prévoit un démantèlement total des barrières douanières entre les deux économies d'ici 2010, pour les biens manufacturés. Ce démantèlement est déjà bien engagé puisque 55 pour cent des réductions tarifaires étaient déjà en place en juillet 2003. Dans le cadre du projet de loi de finance 2004, une simplification du régime douanier est par ailleurs prévue, avec une réduction du nombre de tarifs de 54 à 17 et le rapprochement des droits de douane appliqués aux produits provenant des nations les plus favorisées avec ceux (plus faibles) en vigueur dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Des efforts de simplification des contrôles techniques et des procédures douanières doivent cependant encore être menés.

Au cours du IX<sup>ème</sup> Plan (1997-2001), la Tunisie a connu une croissance moyenne annuelle des exportations de près de 6 pour cent et une diversification telle que la part des produits manufacturés dépasse aujourd'hui 85 pour cent des exportations, malgré une évolution jugée insuffisante de la compétitivité prix et hors prix. Son taux d'ouverture (mesuré par le ratio entre exportations plus importations et le PIB) a progressé, passant en moyenne à 94.5 pour cent sur la période 2000-02 contre 89.3 pour cent pendant les années 1990, soit l'un des taux d'ouverture les plus élevés de la région. Les exportations tunisiennes restent très concentrées sur quelques pays européens, malgré un effort soutenu de diversification géographique que laissent entrevoir la signature d'un accord de libre-échange avec l'Égypte, le Maroc et la Jordanie en 2002 et les actions déployées en direction de certains pays asiatiques, nord-américains et latino-américains.

En 2002, la situation extérieure de l'économie a été marquée, dans une large mesure, par la conjoncture économique internationale et la poursuite de la sécheresse.

Malgré ce contexte difficile, la balance des paiements a dégagé, en 2002, un solde excédentaire de près de 199 millions de dinars (140 millions de dollars). Le déficit du compte courant s'est inscrit à la baisse, en se situant à 1.066 milliard de dinars (750 millions de dollars), soit 3.5 pour cent du PIB. Cette amélioration du solde courant s'explique principalement par la baisse des importations de biens d'équipement (-7.7 pour cent), reflétant l'évolution de l'investissement, qui a compensé l'augmentation des importations de biens alimentaires (+21.3 pour cent) due au prolongement de la sécheresse. En 2003, on s'attend à une stabilité du solde courant en proportion du PIB, suivie d'une détérioration en 2004 et 2005, qui serait causée par une croissance des importations dans l'hypothèse d'une remontée du taux d'investissement.

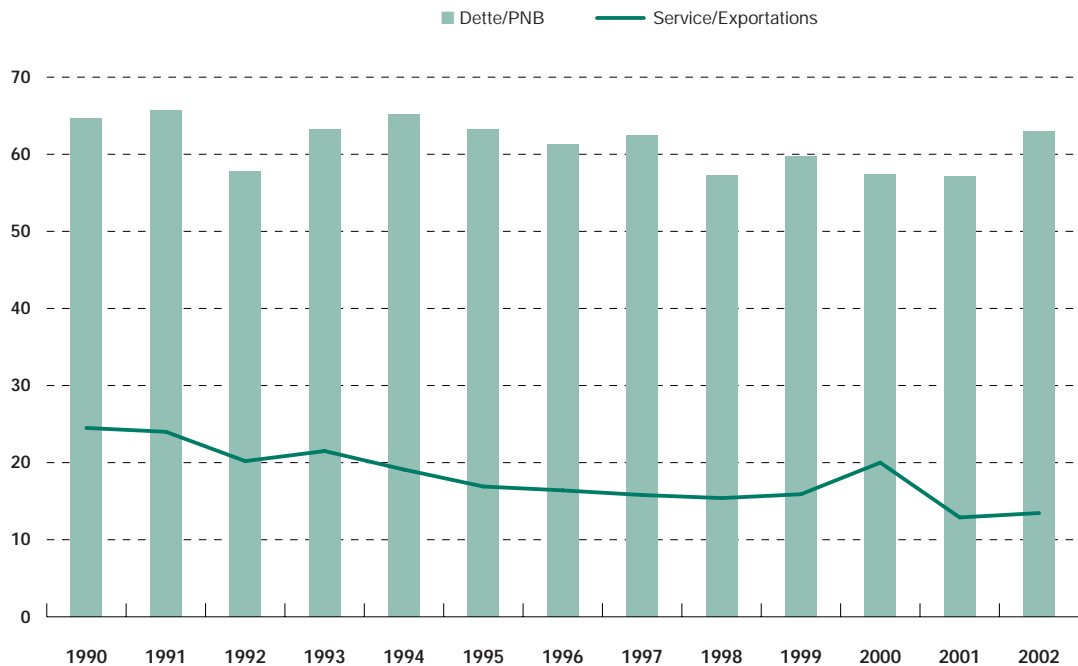
Le solde des transferts courants a progressé en 2002 de 14.5 pour cent, atténuant la baisse sensible du solde des services de 12.8 pour cent, associée aux effets de la conjoncture internationale au niveau des secteurs du tourisme et des transports. Le solde du compte de capital a quant à lui connu un excédent de 1.264 milliard de dinars (890 millions de dollars) grâce, notamment, à une augmentation substantielle des investissements directs dont le solde net s'est établi à 1.136 milliard de dinars (800 millions de dollars). La progression des investissements directs étrangers (IDE) de 66.7 pour cent en 2002 contre une baisse de 34.5 pour cent en 2001 résulte de la cession à la société

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	-11.0	-11.6	-11.8	-10.0	-10.6	-12.3	-13.2
Exportations de biens (f.o.b.)	30.3	30.0	33.1	32.4	30.7	30.0	30.5
Importations de biens (f.o.b.)	-41.4	-41.6	-45.0	-42.5	-41.2	-42.3	-43.7
Services	7.7	8.0	7.4	5.8			
Revenu des facteurs		-0.9	-0.2	0.3			
Transferts courants	-1.0	0.3	0.4	0.3			
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-4.3</b>	<b>-4.2</b>	<b>-4.2</b>	<b>-3.5</b>			

Source : Données des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

ORASCOM de la première tranche de la deuxième licence du téléphone mobile pour 328 millions de dinars (230 millions de dollars) et des parts publiques de l'Union internationale de banques (UIB) à la banque française Société générale pour environ 103 millions de dinars (72.5 millions de dollars).

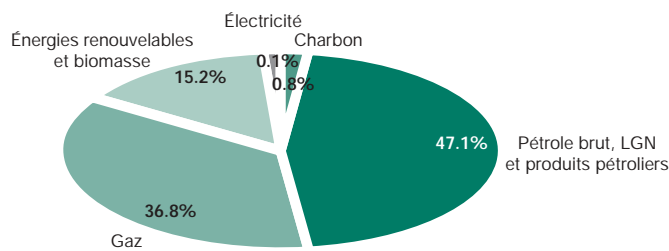
L'évolution de ces composantes de la balance des paiements a conduit à un faible accroissement (2.7 pour cent) de la dette extérieure en 2002, qui a atteint 15.410 milliards de dinars (10.9 milliards de dollars) contre 15.010 milliards de dinars (10.5 milliards de dollars) en 2001. Il en est résulté une hausse du taux d'endettement par rapport au PNB de 5.8 point de pourcentage (63 pour cent du PNB) et une augmentation du ratio de service de la dette de 0.5 point de pourcentage (13.4 pour cent des exportations de biens et services). Les avoirs nets en devises ont augmenté de 199.5 millions de dinars (140 millions de dollars) pour atteindre 3.108 milliards de dinars (2.189 milliards de dollars) à fin 2002, soit l'équivalent de 2.5 mois d'importations contre 2.3 mois en 2001.

## Questions structurelles

Malgré ses succès économiques, la Tunisie continue de faire face à des défis pour l'avenir, comme en témoigne la baisse du dynamisme des investissements privés à l'approche de la date d'achèvement de l'ouverture complète du marché tunisien aux produits européens. Pour relever ces défis, la Tunisie poursuit ses réformes économiques et est aidée dans cette entreprise par la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque Africaine de Développement, dans le cadre d'un troisième prêt d'ajustement pour la compétitivité économique (ECAL III - *Economic Competitiveness Adjustment Loan*). Les réformes nécessaires concernent non seulement la mise à niveau des entreprises, mais aussi la modernisation de leur environnement structurel et du cadre institutionnel.

La stratégie de la Tunisie en matière énergétique prend en considération les dotations naturelles du pays et leurs perspectives de développement, l'évolution attendue de la demande, tirée par la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie de la

Figure 7 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

population, et l'évolution régionale et internationale de ce secteur.

Avec 85 pour cent de sa consommation d'énergie primaire sous forme d'énergies fossiles, dont elle est assez faiblement dotée, la Tunisie présente un bilan énergétique de plus en plus dépendant des importations. Après avoir été excédentaire pendant près de trois décennies, la balance énergétique est devenue déficitaire, de l'ordre de 1.4 million de TEP au cours du X<sup>ème</sup> Plan. Pour contenir le déficit à ce niveau tout en assurant l'approvisionnement requis aux meilleures conditions, la stratégie adoptée par la Tunisie s'articule autour de trois axes.

Le premier est le rééquilibrage au profit du gaz par rapport au pétrole, encouragé par trois facteurs aux effets convergents : l'épuisement progressif des réserves connues de pétrole, l'accroissement de l'approvisionnement disponible en gaz par les gazoducs passant par le pays, et les dernières découvertes de gisements de ce produit dans le sud du pays. A ce propos, l'augmentation de la production d'hydrocarbures de 2.4 millions de TEP prévue par le X<sup>ème</sup> Plan (30 millions de TEP contre 27.6 durant le IX<sup>ème</sup> Plan) va provenir uniquement de celle du gaz naturel dont la part va passer, entre les deux Plans, de 31 à 39 pour cent de l'ensemble de la production d'hydrocarbures. Pour consolider ce rééquilibrage, les autorités tunisiennes s'emploient à développer le marché du gaz aussi bien sur le plan local que méditerranéen, afin de garantir les conditions permettant la mise en place des infrastructures nécessaires au transport du gaz du sud vers le nord du Pays. La Société tunisienne d'électricité et du gaz y contribue par le renforcement du réseau de transport de gaz à partir de Gabès (ville du sud de la Tunisie) pour

alimenter l'unité privée de production d'électricité (Radès II) et renforcer les utilisations domestiques de gaz naturel (en substitution du GPL). Celles-ci ont bénéficié également d'une forte réduction du coût de raccordement au réseau ramené à 140 dinars (environ 97 dollars) contre 500 dinars (352 dollars) précédemment. Dans la même optique, les gouvernements tunisien et italien ont signé un accord de partenariat reflétant leur intérêt mutuel à élargir le marché du gaz, du côté tunisien, et à sécuriser davantage son approvisionnement en électricité, du côté italien.

Le deuxième axe de la stratégie de la Tunisie est l'amélioration et la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du pays. Concernant les produits pétroliers, l'action portera, au cours du X<sup>ème</sup> Plan, sur l'encouragement des sociétés de distribution à investir dans le stockage de ces produits et particulièrement du GPL pour mieux couvrir les périodes de consommation de pointe. Dans le même registre, le Plan prévoit d'améliorer l'efficacité de la distribution en résolvant la question du partage des marges bénéficiaires entre les différents intervenants, en adaptant le cahier des charges de l'activité dans ce secteur et en préparant la privatisation de la Société nationale de distribution des pétroles (SNDP). De plus, les investisseurs étrangers seront encouragés à développer les capacités de raffinage et de stockage des produits destinés à l'exportation de la zone de Skhira. Dans le domaine de l'électricité, le X<sup>ème</sup> Plan prévoit d'ouvrir davantage la production à l'initiative privée par la création d'une troisième unité à Nakta d'une capacité de 500 MW et utilisant le gaz de Miskar. Le Plan préconise enfin la consolidation des partenariats avec les pays voisins, et prévoit le renforcement de la capacité des gazoducs actuels entre

l'Algérie et la Tunisie de 24 milliards de m<sup>3</sup> à 30 milliards de m<sup>3</sup> par an, la création d'un gazoduc entre la Tunisie et la Libye de 2 milliards de m<sup>3</sup> par an et d'un oléoduc de 1.5 million de tonnes de produits pétroliers par an, le développement des interconnexions électriques avec ces deux pays, et la mise en place d'une interconnexion avec l'Italie.

Le troisième axe de la stratégie énergétique comprend deux composantes : les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Les résultats obtenus par la Tunisie en matière de maîtrise de l'énergie sont encourageants. En effet, l'intensité énergétique s'est inscrite à la baisse tout au long de la dernière décennie en passant de 0.437 au cours du VIII<sup>ème</sup> Plan à 0.425 durant le IX<sup>ème</sup> Plan et il est prévu de la ramener à 0.402 pour la période du X<sup>ème</sup> Plan. Cette baisse reflète l'évolution vers un mode de croissance économique moins consommateur, notamment au niveau du transport où l'intensité énergétique a baissé de 1.4 pour cent par an et de l'industrie avec une baisse de 1.2 pour cent en moyenne chaque année. Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, il convient surtout de relever l'appel à manifestation d'intérêt lancé dernièrement par le gouvernement pour la réalisation de la première phase d'un projet éolien devant assurer, à l'horizon 2011, une production de 300 MW, ce qui porterait la contribution de l'énergie éolienne à la production de l'électricité de 0.1 pour cent actuellement à 6 pour cent.

Le gouvernement tunisien continue à oeuvrer pour accélérer la mise à niveau des entreprises, notamment dans le secteur manufacturier où ces entreprises sont soumises à une concurrence accentuée du fait de la libéralisation déjà engagée des importations de biens de consommation (relevant de la 4<sup>ème</sup> liste de produits à libéraliser dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne). Le nombre d'entreprises ayant adhéré au programme de mise à niveau du secteur industriel a augmenté pour atteindre, fin 2002, 2 389 unités, dont 1 349 ont bénéficié de l'approbation de leurs dossiers par le Comité de pilotage, pour des investissements de l'ordre de 2.32 milliards de dinars (1.6 milliard de dollars), et avec des primes accordées par l'État de 326.6 millions de dinars (230 millions de dollars).

Pour accélérer l'investissement privé, nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance et de modernisation de l'économie, une amélioration du climat des affaires est également nécessaire, ce qui suppose le renforcement de la transparence et de la prévisibilité du cadre réglementaire. Il est également souhaitable que les entreprises soient placées sur un pied d'égalité, alors qu'aujourd'hui les entreprises exportatrices bénéficient d'avantages fiscaux par rapport aux entreprises tournées vers le marché intérieur. Ces avantages sont devenus importants compte tenu de l'ampleur de la réduction de la protection douanière sur le marché intérieur, ce qui crée des distorsions dans le système économique.

Le secteur financier a déjà fait l'objet d'un ensemble important de réformes qui a permis d'améliorer son efficacité et sa solidité. La libéralisation des taux d'intérêt a été achevée en 1996. Le marché bancaire a été décloisonné définitivement en 2001. Le secteur bancaire a été restructuré avec, récemment, la privatisation de l'Union internationale de banques et l'assainissement des banques de développement (qui doivent cependant encore être privatisées). La supervision bancaire a été améliorée avec la mise en oeuvre de nouvelles règles prudentielles en 1991, la création d'une centrale de données et le renforcement de la sécurité des transactions financières en 2000, le renforcement de la protection des déposants à partir de 2001. Un programme de mise à niveau du secteur bancaire a été lancé, permettant notamment la modernisation des moyens de paiements. Une consolidation du système financier reste toutefois nécessaire, pour permettre un meilleur accès au financement des investissements pour les entreprises et une allocation plus efficace des ressources d'épargne. Des progrès restent à faire notamment en matière de provisionnement des créances non performantes, qui pèsent en particulier sur les bilans des banques publiques.

## Contexte politique et social

La Tunisie a engagé depuis 1987 un processus de changement qui se voulait global, concernant le politique, l'économique, le social et le culturel, et progressif, en optant systématiquement pour le

gradualisme dans la mise en œuvre des réformes, quel que soit le domaine considéré.

C'est dans cette perspective, et sur la base d'un consensus illustré par la signature du Pacte national, que le gouvernement s'est employé à assurer la transition politique et à aller de l'avant dans la démocratisation de la vie publique. Ces réformes se sont traduites par la promulgation d'une loi portant organisation des partis politiques et d'une loi sur le financement public des partis. C'est également dans ce cadre qu'il a été procédé à la création des conseils régionaux, à l'élargissement de leurs attributions, à la création de conseils locaux et à la consolidation des prérogatives de l'institution municipale. Cette volonté de réhabiliter les institutions et de renforcer le principe d'égalité des citoyens devant le droit s'est aussi manifestée par des avancées en matière d'indépendance de la justice (suppression de la Cour de sûreté de l'État, de la charge de Procureur général de la République et des tribunaux d'exception) et de protection du citoyen contre tout abus éventuel de l'administration (instauration du principe du double degré de juridiction auprès du Tribunal administratif, du Conseil d'arbitrage et de recours entre la magistrature administrative et la magistrature judiciaire et création des fonctions de « Médiateur administratif » et de « Citoyen superviseur »).

L'approche tunisienne se distingue par la place qu'elle accorde à la femme et à son rôle dans la stratégie de développement. Dans cette perspective, le dispositif législatif a été renforcé par des amendements du Code du statut personnel, pour consacrer le principe d'égalité juridique et celui d'un équilibre plus adéquat entre les conjoints dans la gestion des affaires de la famille ; du Code pénal, pour introduire des dispositions dissuasives à l'encontre de la violence au sein de la famille ; du Code de travail, afin de consolider le principe de non discrimination entre l'homme et la femme ; et du Code de la nationalité pour donner le droit à la femme tunisienne mariée à un étranger de transmettre sa nationalité à ses enfants.

Le bilan au niveau politique est en progrès, comme en témoignent les élections présidentielles plurielles et la présence de l'opposition dans toutes les instances de

représentation, de sorte que la Tunisie devrait être à même aujourd'hui d'accélérer sa transition politique. Les prochaines élections présidentielles et législatives, fin 2004, devraient offrir un cadre opportun pour une nouvelle étape de cette transition.

En matière sociale, un consensus semble se dégager sur les bonnes performances socio-économiques de la Tunisie, attestées par la croissance du revenu par habitant, le recul significatif de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et de la qualité des infrastructures et de l'environnement, ainsi que de la santé et des taux de scolarisation. L'approche de la Tunisie en matière sociale, en cohérence avec ses choix économiques, est fondée sur la rupture avec une conception du social comme assistance et comme mesures correctives des retombées non souhaitées de l'ajustement, pour une politique sociale active reposant sur le développement des capacités individuelles de ceux qui peuvent être insérés dans la sphère productive. C'est l'objet des politiques d'éducation, de formation professionnelle et de santé, ainsi que de programmes destinés à prendre en charge les catégories à besoins spécifiques, tels que les handicapés et les personnes âgées. Cette politique, faisant appel à une certaine forme de solidarité nationale, a permis à la Tunisie, la croissance économique aidant, de faire partie des pays dans lesquels la libéralisation de l'économie et son ouverture sans cesse croissante se sont accompagnées de progrès tangibles dans tous les secteurs sociaux et d'une amélioration significative des conditions de vie des citoyens par rapport à la période antérieure à l'ajustement.

L'amélioration de la situation socio-économique peut être appréhendée par l'augmentation constante du revenu national brut disponible par habitant et par la réduction de la pauvreté, dont l'incidence est passée de 7.7 pour cent de la population en 1984 à 4.2 pour cent en 2000. Le gouvernement tunisien a fait de l'emploi l'une de ses priorités majeures et l'un des instruments privilégiés de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion. Dans cette perspective, il a fait de l'impact sur l'emploi l'un des principaux critères d'appréciation des schémas de croissance du pays, y compris des politiques sectorielles. Cette politique a permis à la Tunisie d'accroître les moyennes annuelles

de créations d'emploi de 40 000 à la fin des années 1980 à 63 200 en 2002, malgré une conjoncture économique difficile, et de contenir le taux de chômage à 14.9 pour cent, contre 15.6 pour cent en 2000. Toutefois, il est fort probable que le chômage, encore très élevé, restera l'une des préoccupations du gouvernement d'autant qu'il touche de plus en plus les jeunes et les diplômés.

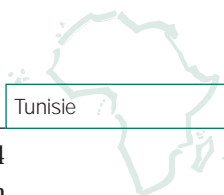
La croissance soutenue et une politique de répartition pour que cette croissance profite à toutes les catégories sociales ont débouché sur une amélioration substantielle des conditions de vie de l'ensemble de la population comme le montrent les indicateurs suivants :

- le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement est de 78.2 pour cent en 2002, et la proportion de logements précaires est passée de 8.8 pour cent en 1984 à près de 1 pour cent en 2002 ;
- le taux de branchement en courant électrique s'est amélioré de près de 32 points de pourcentage (de 63.4 pour cent en 1984 à 96 pour cent en 2002) ; le taux de branchement en eau potable de 26.5 points de pourcentage (de 49.9 pour cent en 1984 à 76.4 pour cent en 2002) et la proportion de logements reliés au réseau d'assainissement de 16.5 points de pourcentage (de 51.5 pour cent en 1984 à près de 68 pour cent en 2002) ;
- la proportion des ménages disposant d'une voiture a augmenté (de 9.5 pour cent en 1984 à 17.8 pour cent en 2000). Des progrès significatifs ont été observés pour les téléviseurs (de 57.4 pour cent en 1984 à 88.6 pour cent en 2000), les réfrigérateurs (de 31.9 pour cent en 1984 à 67.8 pour cent en 2000) et le téléphone (de 6 pour cent en 1984 à 31.9 pour cent en 2000).

Dans le domaine de la santé publique, le système tunisien assure des soins de santé gratuits ou fortement subventionnés à environ 50 pour cent de la population et le système de protection sociale de la Tunisie couvre environ 87 pour cent de la population active, ce qui le rend comparable à celui de nombreux pays à revenu supérieur. L'amélioration de l'accessibilité des services sanitaires peut être appréhendée par la généralisation des centres de santé de base, dont le nombre est passé

de 1 294 en 1986 à 2 028 centres en 2002, le développement de la capacité hospitalière comptant, pour la même année, 32 hôpitaux régionaux et 18 hôpitaux universitaires, le renforcement du personnel médical, avec un médecin pour 1 115 habitants en 2002 contre un médecin pour 2 438 habitants en 1985, et le rapprochement géographique des services de santé des bénéficiaires, plus de 80 pour cent de la population ayant à leur disposition une structure hospitalière à moins de 4 km de leur lieu de résidence. Cette amélioration s'est traduite par une augmentation de plus de 5 ans de l'espérance de vie à la naissance, dans la période avant et après ajustement, en se situant à 72.9 ans en 2002 (contre 67.1 ans en 1984), une baisse de la mortalité infantile de 51.4 pour mille en 1984 à 22.8 pour mille en 2001, un accroissement du taux d'accouchement en milieu assisté de 56 pour cent en 1984 à 90 pour cent en 2001, et un taux de vaccination de 96 pour cent en 2001 (70 pour cent en 1984), pour les enfants âgés de moins de 5 ans, contre les six maladies concernées par le programme vaccinal mondial élargi.

Enfin, l'attention accordée par les autorités à l'éducation s'illustre par la mise en œuvre de réformes visant à rendre la scolarisation des enfants gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et à assurer la généralisation de l'enseignement primaire, à valoriser la formation professionnelle pour qu'elle ne soit plus considérée comme une solution de pis-aller pour ceux qui échouent dans le système éducatif et pour leurs familles, à réviser le contenu des programmes de l'enseignement secondaire et à revoir ses filières, et enfin à orienter la recherche scientifique et technologique vers une meilleure prise en charge des préoccupations du monde de l'entreprise et des priorités de la stratégie de développement. Cet intérêt accru pour l'éducation, qui bénéficie de dépenses représentant 6.4 pour cent du PIB, n'a pas encore permis d'atteindre tous les effets escomptés en termes de qualité et d'efficacité interne. Il a toutefois conduit à une augmentation des taux de scolarisation à l'âge de 6 ans de 92 pour cent en 1984 à 99 pour cent en 2002, une amélioration du taux d'alphabétisation pour la tranche d'âge 10 ans et plus (53.6 pour cent en 1984 et 76.7 pour cent en 2002), un accroissement du taux de scolarisation dans le secondaire de près de 36 points de pourcentage en 20



ans (73.1 pour cent en 2002, dont 76.5 pour cent de filles, contre 37.5 pour cent en 1984, dont 30.3 pour cent de filles), une baisse du taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire de 5.4 pour cent en 1984 à 2 pour cent en 2002 et dans une moindre mesure dans

l'enseignement secondaire (de 7.6 pour cent en 1984 à 6.3 pour cent en 2002), et enfin une augmentation du taux de scolarisation dans le supérieur de 5.7 pour cent en 1984 (4 pour cent pour les filles) à près de 26.4 pour cent en 2002 (29.5 pour cent pour les filles).

